



**Direction Générale des  
Services**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement  
Economique

Affaire suivie par : F. Becquet/V. Cariou  
Poste:

**2011-CG-5-3331**

## RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 16 décembre 2011

### DISPOSITIF ÉCONOMIQUE - AIDE 9 LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT SOUTIEN AUX PROGRAMMES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ SUBVENTION 9 AIR LIQUIDE, CIVITEC, EMC, LS TELCOM, PSA, SILICOM

Politique sectorielle	<b>Développement</b>		
Secteur d'intervention	<b>Structure d'animation et de développement économique</b>		
Programme	<b>Projets structurants d'implantation économique</b>		
<i>Données financières</i>		AP 2011	CP 2011
Montant actualisé		9 400 000 €	2 289 701 €
Montant déjà engagé		4 975 759 €	1 135 701 €
Montant disponible		4 424 241 €	1 154 000 €
Montant réservé pour ce rapport		1 466 614 €	0 €

	<b>Total</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Répartition de l'AP du présent rapport	1 466 614 €	206 679 €	86 738 €	543 231 €	500 096 €	129 870 €

Au titre de sa politique de développement économique, le Conseil Général apporte son soutien aux entreprises et aux laboratoires qui investissent conjointement dans des projets de R&D. Dans ce cadre, le Département contribue depuis plusieurs années au financement des pôles de compétitivité lancés par le gouvernement en 2005.

Le présent rapport fait une présentation du 12ème appel à projets des pôles de compétitivité. Il entre dans le détail du contenu des 4 projets relevant de cet appel à projets pour lesquels un soutien du Département est proposé. Le montant total de ce soutien atteint 1 466 614 euros.

#### I- SITUATION GENERALE DES POLES DE COMPETITIVITE EN ILE-DE-FRANCE

##### I-1. Les pôles présents en Ile-de-France

La Région Ile-de-France compte 7 pôles de compétitivité : Systematic, Mov'eo, Medicen, Cap Digital, Advancity, ASTech et Finance Innovation. En plus de ces sept pôles, le département des Yvelines est également le siège du pôle Cosmetic Valley qui relève à titre principal de la Région Centre.

## **I-2. Procédure d'instruction des projets de R&D émanant des pôles de compétitivité**

Pour pouvoir prétendre à un financement public, les projets de recherche coopératifs relevant des pôles de compétitivité doivent obligatoirement être labellisés par ces mêmes pôles. Une fois cette labellisation obtenue, l'Etat procède à une expertise de chacun d'entre eux. Cette expertise donne lieu à un examen au sein de commissions spécialisées, organisées pôle par pôle, dites commissions techniques des financeurs.

Ces commissions réunissent les services administratifs de l'Etat et des collectivités locales. Elles sont l'occasion pour les services des ministères compétents de faire part de leur avis technique sur chaque projet.

Ces commissions permettent également à l'Etat et aux collectivités locales de définir ensemble le montant de la contribution financière de chaque partenaire aux projets retenus. L'Etat arrête ses décisions définitives dans le mois qui suit ces commissions.

S'agissant des collectivités locales, les propositions de soutien financier sont soumises au vote de leurs assemblées respectives. Après attribution des subventions, chaque dossier fait l'objet d'un suivi technique et administratif assuré par OSEO.

## **I-3. Présentation de 12ème appel à projets des pôles de compétitivité, clos le 29 avril 2012**

Dans le cadre du 12ème appel à projets des pôles de compétitivité, le Gouvernement a annoncé le 1er août 2011, sa décision de participer au financement de 79 projets de R&D parmi les 132 ayant obtenu la labellisation des pôles. Ces 79 projets émanent de 55 pôles de compétitivité.

Avec ce 12ème appel à projets, c'est au total, depuis le début de la politique des pôles de compétitivité en 2005, pas moins de 1051 projets de recherche et développement qui ont été sélectionnés par l'Etat. Ces projets correspondent à un investissement global en R&D de 5 milliards d'euros par leurs différents porteurs. Ils auront occasionné un financement public de 2 milliards d'euros dont plus de 1,3 milliard d'euros en provenance de l'Etat. Enfin, 15 000 chercheurs ont été impliqués dans ces différents projets.

Sur les 79 projets retenus par l'Etat au titre du 12ème appel à projets, 24 proviennent des pôles franciliens. 11 concernent le département des Yvelines pour une assiette de dépenses éligibles de plus de 13,2 M€ et une demande d'aide publique de 4,39 M€.

*Tableau* : Assiette totale des dépenses et demande de subvention par pôle et département (voir annexe 1 au rapport)

*Tableau* : Assiette totale des dépenses et demande de subvention par type de partenaire (voir annexe 2 au rapport).

Les partenaires publics qui participent au financement des projets émanant des pôles de compétitivité (Etat/OSEO/Région/Départements/Communautés d'Agglomérations) se sont réunis en Commission officielle des Financeurs le 18 octobre 2011. A l'issue de cette réunion présidée par le Préfet de Région, l'Etat et le Conseil Régional sont convenus de financements respectifs de 12,5 millions et 7,9 millions d'euros. Les Départements d'Ile-de-France apporteront de leur côté, un total de 4,43 millions d'euros de subventions.

Concernant les Yvelines, l'Etat et la Région Ile-de-France ont annoncé des propositions de financement d'un montant total de 2 436 810 euros pour l'Etat et de 489 811 euros pour le Conseil Régional. La proposition de financement par le Département est de 1 466 614 euros.

A titre de rappel, la contribution du Département des Yvelines lors des appels à projets précédents fut la suivante : 37 % du montant total des subventions publiques attribuées aux porteurs de projets yvelinois en 2006, 32 % en 2007, 39 % en 2008, 25 % en 2009 et 35% en 2010. Pour le présent appel à projets, ce pourcentage serait de 33% (Etat : 55 %).

*Tableau* : Répartition des financeurs concernant les projets dans le département des Yvelines (voir annexe 3 au rapport)

#### I-4. Règles d'intervention du soutien départemental aux projets émanant des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité sont un bon vecteur de la politique départementale de soutien à l'innovation. Ils constituent en effet un processus efficace de sélection des projets de R&D. Par la dynamique qu'ils suscitent, ils sont, par ailleurs, à l'origine de nombreux projets de recherche collaborative qui ne verraient pas le jour sans eux. Enfin, ils permettent une forte implication des PME dans des programmes de R&D sans lesquels ces mêmes PME auraient des difficultés à investir et à se développer.

Les projets collaboratifs de R&D qui ont des partenaires industriels ou académiques dans les Yvelines, présentent tous un réel intérêt technologique. En témoignent à la fois leur labellisation par leur pôle d'appartenance mais aussi l'évaluation favorable dont ils ont fait l'objet par les services de l'Etat.

S'agissant des propositions de soutien au titre du Département, elles prennent en compte les critères suivants :

- \* l'impact des projets considérés sur le développement économique du département ;
- \* le degré d'implication des PME dans ces projets ;
- \* le choix d'une prise en charge départementale à 100 % de l'aide publique prévue, par souci de simplification et d'efficacité administrative vis-à-vis des bénéficiaires ;
- \* pour les aides accordées aux grandes entreprises : la préférence accordée aux projets structurants, avec partage de la subvention publique envisagée lorsque les montants d'aide envisagés sont supérieurs à 1 million d'euros ;
- \* pour les aides accordées aux laboratoires publics : l'exigence d'une mise à disposition des investissements réalisés auprès des entreprises des Yvelines;
- \* la capacité pour les bénéficiaires des subventions départementales de prendre des engagements en termes d'implantation, de création d'emplois et de développement d'activités futures sur le territoire du département.

## II- SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DES YVELINES DANS LE CADRE DU 12ÈME APPEL A PROJETS

Le tableau ci-après récapitule les entreprises et projets auxquels il est proposé d'apporter le soutien du Département des Yvelines. Le montant total de ce soutien est de 1 466 614 euros, soit 33% du total des aides apportées par les pouvoirs publics aux projets émanant de pôles de compétitivité situés dans les Yvelines.

Pôle	Acronyme du projet	Nom du partenaire	Ville	Assiette de l'aide	Taux	CG78
<b>Grand groupe</b>						
MOV'EO	COMPANIS 3D	PSA	Velizy Villacoublay	282 069 €	25 %	70 517 €
MOV'EO	COMPANIS 3D	ECM	Velizy Villacoublay	756 900 €	25 %	189 225 €
MOV'EO	RASSUR79	PSA	Velizy Villacoublay	133 549 €	25 %	33 387 €

MEDICEN	FRESHORGANS	AIR LIQUIDE	Les Loges en Josas	560 352 €	25 %	140 088 €
<b>Sous-total Grande entreprise</b>				<b>1 732 870 €</b>		<b>433 217 €</b>
<b>PME</b>						
MOV'EO	RASSUR79	CIVITEC	Versailles	300 248 €	45 %	135 112 €
SYSTEMATIC	SOAPS	LS TELCOM	Velizy Villacoublay	1 096 123 €	45 %	493 255 €
SYSTEMATIC	SOAPS	SILICOM	Guyancourt	900 067 €	45 %	405 030 €
<b>Sous-total PME</b>				<b>2 296 438 €</b>		<b>1 033 397 €</b>
<b>Totaux</b>				<b>4 029 438 €</b>		<b>1 466 614 €</b>

### III- PRESENTATION DES PROJETS PROPOSES AU SOUTIEN FINANCIER DU DEPARTEMENT

#### III-1. Pôle Systematic

Sur 15 projets labellisés par le pôle Systematic, 6 ont été retenus par le Fonds Unique Interministériel. Ces 6 projets correspondent à un montant total potentiel de subvention de 13,26 millions d'euros.

Trois de ces projets concernent les Yvelines, pour un montant potentiel d'aide de 2,5 millions d'euros. La proposition de financement par le Conseil Général des Yvelines est de 898 285 euros. Elle concerne le projet SOAPS.2.

##### III-1.1. Projet SOAPS

Ce projet est porté par le pôle Systematic.

###### *Descriptif*

Durée : 36 mois

Montant total du projet : 9,98 M€

Aide totale sollicitée : 3,98 M€

Aide départementale proposée : 898 285 €

Bénéficiaires de l'aide départementale : LS TELCOM et SILICOM

###### *Objectifs et contenu*

Le marché de la sécurité (police, gendarmerie, SAMU, douanes, mais aussi, transports publics, aéroports...) fait l'objet d'une demande en forte croissance dans la plupart des pays. Ce marché fait appel à des systèmes d'information de plus en plus sophistiqués qui nécessitent des modifications importantes des systèmes dédiés de radiocommunication ; ces systèmes étant dénommés PMR (radio mobile professionnelle).

Ces nouveaux besoins requièrent d'utiliser avec la meilleure efficacité possible les fréquences radio disponibles, lesquelles sont devenues à la fois rares et chères d'usage.

SOAPS.2 apporte une solution à cette problématique. Ainsi, le projet a-t-il pour objet de proposer une solution technologique dérivée de l'existant et basée sur le standard LTE ( la future norme de la téléphonie mobile) autorisant l'augmentation en débit des réseaux pour la sécurité publique afin de satisfaire les

nouveaux besoins de services, sans allocation de fréquence supplémentaire. Ce projet s'articule autour de deux axes :

- l'amélioration de la planification des fréquences par un accès opportuniste au spectre (allocation dynamique et opportuniste de la fréquence permettant d'optimiser l'utilisation de la fréquence de l'ordre de 50 à 200% selon les scénarios de trafic, en fonction des besoins du moment),
- amélioration de briques technologiques radio (étude du traitement du signal et optimisation du signal afin de transmettre plus de données) et adaptation aux besoins de la sécurité.

#### Intérêt départemental

Ce projet vise à développer la prochaine génération de réseaux PMR sur la base du LTE. Il répond à un besoin clairement établi et à une forte attente exprimée par les acteurs du secteur que sont Cassidian (ex-EADS) et Thales, entreprises implantées dans les Yvelines.

Les PME yvelinoises, partenaires du projet et proposées au financement du Conseil Général, à savoir LS Telcom et Silicom, bénéficieront, grâce à ce projet, d'un effet d'entraînement. Grâce à celui-ci, elles pourront acquérir de nouvelles compétences et préparer de nouvelles offres de produit ou de service.

Ainsi, LS Telcom sera ainsi en mesure de préparer ses produits de demain et renforcer ses compétences dans les domaines de la planification des réseaux PMR en haut débit, de la technologie 4G LTE et de l'analyse d'interférences.

Dans le cadre de sa contribution à SOAP.2, LS Telcom prévoit d'embaucher 1 ou 2 ingénieurs R&D dont, en priorité, un jeune docteur. A moyen terme, elle prévoit une croissance annuelle de son chiffre d'affaires de l'ordre de 9%.

Concernant Silicom, le savoir-faire acquis et les produits développés au cours du projet lui permettront de développer une offre de services, d'ici 3 ans, dans le domaine des radiocommunications basées sur le LTE.

Dans le cadre du projet, Silicom prévoit de recruter deux personnes. A moyen terme, elle prévoit un apport de chiffre d'affaires supplémentaire de l'ordre de 300 000 euros.

SOAPS réunit 12 partenaires dont 4 sont yvelinois (1 grande entreprise, 2 PME et 1 laboratoire), ces derniers représentant 61 % du coût global du projet.

Le soutien du Conseil Général se décompose comme suit :

Nom du partenaire	Type	Ville	Assiette de l'aide	Taux	Demande de subvention	CG78
LS TELCOM	PME	Vélizy Villacoublay	1 096 123 €	45%	493 255 €	493 255 €
SILICOM	PME	Guyancourt	900 067 €	45%	405 030 €	405 030 €
<b>Totaux</b>			<b>1 996 190 €</b>		<b>898 285 €</b>	<b>898 285 €</b>

### III-2 Pôle MOV'EO

Sur 7 projets labellisés par le pôle Mov'eo, 3 ont été retenus par le Fonds Unique Interministériel. Ces 3 projets correspondent à un montant total potentiel d'aide de 2,4 millions d'euros.

Deux projets concernent les Yvelines, pour un montant potentiel d'aide de 563 928 euros. La proposition de financement relevant du Conseil Général des Yvelines est de 428 241 euros. Elle concerne les projets COMPANIS 3D et RASSUR79.

### **III-2.1. Projet COMPANIS 3D : Conception et fabrication Optimisées de Pièces Anisotropes en Matériaux Composites à Structures Textiles 3D**

Ce projet est porté par le pôle MOV'EO et co-labellisé par les pôles MATERIALIA et UP-TEX.

#### *Descriptif*

Durée : 48 mois

Montant total du projet : 3,8 M€

Aide totale sollicitée : 2,1 M€

Aide départementale proposée : 259 742 €

Bénéficiaires de l'aide départementale : PSA et ECM

#### *Objectifs et contenu*

Un des grands enjeux de l'industrie automobile est de réduire la masse des véhicules afin d'accroître leur efficacité énergétique. Les solutions métalliques et les architectures classiques de véhicules n'étant plus susceptibles d'améliorations importantes, la recherche s'oriente vers l'utilisation progressive de matériaux composites en prenant soin de recourir à des technologies compatibles avec les impératifs de cadence et de coût de l'industrie automobile.

Dans ce contexte, le projet « Companis 3D » vise à développer des structures composites 3D (utilisation de textiles tissés dans les 3 dimensions avec une matrice en polymère), ainsi que des méthodes et un logiciel permettant d'optimiser la conception de pièces composites adaptées aux cadences du secteur automobile. Ce logiciel intégrera non seulement les propriétés des matériaux mais aussi leur process de fabrication.

Sur le plan technologique, ce projet apportera une authentique rupture dans la méthode de conception des pièces composites.

COMPANIS-3D a pour objectif de livrer, au terme du projet :

- \* Un système expert de conception, de dimensionnement et de fabrication de pièces composites 3D.
- \* Des démonstrateurs validant la pertinence du logiciel développé.
- \* Un plan de diffusion du savoir développé et de commercialisation du système expert pour créer une filière composite 3D innovante en France.

#### *Intérêt départemental*

La société ECM est à l'origine du projet COMPANIS-3D. Ce projet a pour but de proposer de nouvelles méthodes de conception plus économiques, ainsi que de nouvelles compétences en composites 3D encore très peu développées dans le monde industriel. L'application de ces méthodes permettra à ECM de faire la différence par rapport à ses concurrents et au bénéfice de ses clients. Dans le cadre de ce projet, la société prévoit la création de 2 postes.

PSA est impliqué dans ce projet à deux niveaux. En premier lieu pour la définition et la validation de la pièce (triangle de suspension) qui servira de démonstrateur pour le domaine automobile. En second lieu, un travail de fond est nécessaire pour définir et intégrer l'ensemble des contraintes technologiques et de conception dans le logiciel qui sont les conditions de réussite pour concevoir rapidement des pièces optimisées en masse et en coût, et assurer une conception sécurisée minimisant les risques de rebus ultérieur des pièces.

9 partenaires sont impliqués dans le projet COMPANIS 3D dont 2 partenaires yvelinois, (1 grande entreprise et 1 entreprise de taille intermédiaire), représentant 27 % du coût global du projet.

La proposition de soutien du Conseil Général se définit comme suit :

Nom du partenaire	Type	Ville	Assiette de l'aide	Taux	Demande de subvention	CG78
PSA	Grande entreprise	Vélizy-Villacoublay	282 069 €	25%	70 517 €	70 517 €
ECM	Grande entreprise	Vélizy-Villacoublay	756 900 €	25%	189 225 €	189 225 €
<b>Totaux</b>			<b>1 038 969 €</b>		<b>259 742 €</b>	<b>259 742 €</b>

### III-2.2. Projet RASSUR79 : Radar Automobile Standardisé pour la Sécurité Urbaine et Routière à 79GHz

Ce projet est porté par le pôle MOV'EO et co-labellisé par les pôles ELOPSYS et SYSTEMATIC

#### Descriptif

Durée : 30 mois

Montant total du projet : 3,2 M€

Aide totale sollicitée : 1,4 M€

Aide départementale proposée : 168 499 €

Bénéficiaires de l'aide départementale : PSA et CIVITEC

#### Objectifs et contenu

La sécurité figure parmi les axes de recherche prioritaires identifiés par les grands constructeurs français et leurs équipementiers. Les travaux de ces industriels portent en particulier sur la sécurité active (1) et passive et sur les systèmes d'aide à la conduite. Parmi les technologies mises en œuvre pour les systèmes de sécurité et les aides à la conduite en général, le radar est le capteur indispensable pour détecter avec sûreté tout obstacle présent sur la trajectoire du véhicule. L'extension récente de la bande 76-77GHz vers le 79GHz, permettra à terme le développement de capteurs à longue et courte portée indispensables à la sécurité. Cependant, cette technologie reste encore chère et se trouve de ce fait réservée aux véhicules de haut de gamme. Il est donc important – c'est l'objet du projet RASSUR79 - de disposer d'une nouvelle génération de capteur permettant la constitution graduelle d'un système de détection capable de couvrir toutes les zones de surveillance périphérique et notamment l'avant du véhicule.

Le marché annuel mondial visé par cette technologie s'élève à 3 millions d'unités, correspondant à un chiffre d'affaires potentiel de 250 millions d'euros. Ce projet permettra de commercialiser de nouveaux modules de vision et de prédiction de sortie de route avec un niveau de sécurité démontré selon les standards du secteur automobile. Enfin, ce projet contribuera à la réduction significative des accidents de la route, avec l'objectif d'équiper en série ces radars anticollision sur les véhicules « entrée et moyenne » gamme.

Les retombées sur le périmètre du consortium sont estimées, à partir de 2020, à 50 emplois et à 45 millions d'euros de chiffre d'affaires.

L'objet du projet est de valider la faisabilité d'un radar automobile bas coût et à haute résolution qui permettra des prestations avancées d'aide à la conduite et au freinage automatique d'urgence jusqu'à 140km/h.

### Intérêt départemental

Ce projet permettra au groupe PSA de préparer la transition entre la sécurité passive et la sécurité active intégrée et de disposer d'un capteur à haute résolution bas coût qui pourra être utilisé ultérieurement sur les différents types de véhicules. Au cours de ce projet, une nouvelle équipe (15 à 20 personnes) sera constituée pour le développement de compétences dans ce domaine et la conception de nouvelles applications d'aide à la conduite.

Pour CIVITEC, ce projet renforcera ses compétences en modélisation de capteurs complexes et en simulation, centrées sur les systèmes de détection et d'aide à la conduite. Cette PME développera également son expertise liée à la validation et à l'évaluation de système complet (radar, caméra et calculateur). Dans le cadre de ce projet, CIVITEC prévoit la création de 2 postes.

Le projet RASSUR79 contribuera au développement de nouveaux outils de simulation pour des applications radar. Il s'inscrit dans le prolongement d'autres projets collaboratifs financés par le Conseil Général des Yvelines notamment les projets LOVE (Logiciel d'Observation des Vulnérables) et QUASPER. (Qualification et Certification des systèmes de Perception).

11 partenaires sont impliqués dans le projet RASSUR79 dont 4 partenaires yvelinois, (1 grande entreprise et 3 PME), représentant 13,2 % du coût global du projet.

(1) La sécurité active correspond à l'ensemble des éléments liés au véhicule ainsi qu'à l'homme et à l'environnement qui par leur présence ou leur fonctionnement sont susceptibles d'éviter qu'un accident ne se produise. La sécurité active correspond donc à une action déployée avant l'accident, alors que la sécurité passive (ou sécurité secondaire) intervient pendant l'accident et la sécurité tertiaire après l'accident.

La proposition de soutien du Conseil Général se définit comme suit :

Nom du partenaire	Type	Ville	Assiette de l'aide	Taux	Demande de subvention	CG78
PSA	Grande entreprise	Vélizy-Villacoublay	133 549 €	25%	135 112 €	135 112 €
CIVITEC	PME	Versailles	300 248 €	45%	33 387 €	33 387 €
<b>Totaux</b>			<b>433 797 €</b>		<b>168 499 €</b>	<b>168 499 €</b>

### **III-3 Pôle Cancer Bio-Santé**

#### **Projet FRESHORGANS**

Ce projet est porté par le pôle Cancer Bio-Santé et co-labelisé par le pôle MEDICEN.

#### Descriptif

Durée : 24 mois

Montant total du projet : 2,47 M€

Aide totale sollicitée : 875 378 €

Aide départementale proposée : 140 088 €

Bénéficiaire de l'aide départementale : AIR LIQUIDE

#### Objectifs et contenu

La greffe est souvent le seul traitement durable dans les cas de défaillance d'organes. Elle permet de diminuer considérablement les risques de mortalité ainsi que le recours à des traitements de substitution, souvent

invalidants et lourds notamment en termes socio-économiques (séance de plusieurs heures de dialyse en cas d'insuffisance rénale).

Le succès de la transplantation d'organes dépend de trois facteurs principaux : la rigueur de la technique chirurgicale employée, la combinaison avec un traitement immunosuppresseur et, enfin, la qualité du greffon utilisé.

L'objectif de la conservation d'organe consiste à préserver la viabilité de celui-ci le plus longtemps possible et de limiter le nombre et la gravité des lésions induites par la conservation. En effet, la période de conservation des organes humains (cœur, foie, reins) est actuellement relativement courte (4 heures environ pour le cœur, 8 heures environ pour le foie et 20 heures environ pour les reins) et un certain nombre de rejets sont imputables à des lésions survenues entre le moment du prélèvement chez le donneur et le moment de l'implantation chez le receveur.

La conservation d'organe est assurée actuellement grâce à des solutions de conservation réfrigérée. Ces solutions ont été développées pour diminuer l'activité métabolique des tissus, leur apporter des nutriments et de l'énergie et enfin, diminuer les effets de l'ischémie (apport sanguin d'un organe) en milieu anaérobie.

La rupture technologique contenue dans ce projet consiste à trouver une alternative à la réfrigération comme mode de conservation des organes. Il vise à améliorer la qualité et la durée de conservation des organes, si possible à température ambiante, en mettant au point un milieu de conservation alliant des gaz et des molécules anti-radicalaires, anti-oxydantes, anti-inflammatoires et anti-bactériennes permettant d'immerger les organes entre l'extraction et la transplantation.

#### Intérêt départemental

Le principal centre de recherche du groupe Air Liquide est le Centre de Recherche Claude Delorme des Loges-en-Josas qui compte 260 chercheurs.

En 2005, Air Liquide a créé un nouveau groupe de recherche dédié aux gaz médicaux et à une activité relative à la protection des cellules, tissus et organes isolés.

C'est dans cet axe que se situe le projet FRESHORGANS, dans le prolongement d'un travail mené par Air Liquide, en interne puis en collaboration avec l'Université de la Méditerranée et l'INSERM, notamment.

L'objectif de ce projet pour Air Liquide est de permettre la validation du concept technique et scientifique et d'envisager le plus rapidement possible le passage aux greffons humains afin de conforter les séries de brevets déjà déposées tout en ouvrant de nouvelles voies de recherche.

Dans le cadre du projet, Air Liquide prévoit de recruter un chargé de recherche en R&D. En cas de succès, une quinzaine d'emplois pourrait être créée lors du déploiement commercial d'une nouvelle offre.

Par ailleurs, l'accroissement du nombre de greffons disponibles est une priorité des autorités de santé. Ainsi, les retombées d'un tel programme sont évidentes en termes de santé publique, puisque aujourd'hui plus de 15 000 personnes sont en attente d'organes en France et qu'en 2009, 273 patients sont décédés faute de donneurs. En termes économiques, cette recherche permettrait d'entraîner des économies importantes pour la Sécurité Sociale.

5 partenaires sont impliqués dans le projet dont 1 partenaire yvelinois : AIR LIQUIDE (1 grande entreprise), représentant 23 % du coût global du projet.

La proposition de soutien du Conseil Général se définit comme suit :

Nom du partenaire	Type	Ville	Assiette de l'aide	Taux	Demande de subvention	CG78
AIR LIQUIDE	Grande entreprise	Jouy-en-Josas	560 352 €	25%	140 088 €	140 088 €

## CONCLUSION

L'ensemble des soutiens proposés dans le cadre de ce rapport relèvent de la mesure 4.1 du dispositif économique départemental tel que voté le 21 décembre 2004 et modifié par les délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008 et 26 juin 2009.

L'attribution des aides aux entreprises se traduira par la signature d'autant de conventions entre le Conseil général et les différents bénéficiaires de l'aide départementale. Un modèle type de la convention d'application est proposé en annexe.

Compte tenu du rythme prévisionnel d'engagement des dépenses, les crédits de paiement relatifs à cette délibération s'échelonneront dans le temps de la manière suivante :

<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>
<b>206 679 €</b>	<b>86 738 €</b>	<b>543 231 €</b>	<b>500 096 €</b>	<b>129 870 €</b>	<b>1 466 614 €</b>

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :